

RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
JAHRESBE

## 2023 EN RÉTROSPECTIVE

### RAPPORT SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
RAPPORTO ANNUALE + RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
RAPPORT DE GESTION + JAHRESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +

) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +  
) ANNUALE + RAPPORT DE GESTION  
ORT DE GESTION + JAHRESBERICHT  
ESBERICHT + RAPPORTO ANNUALE +



**SWATCH GROUP**

Caisse de pensions • Pensionskasse • Cassa pensioni

Avril 2024

## **Rapport sommaire de l'année 2023**

<b>Contenu</b>	<b>PAGE</b>
Chiffres-clés	2
Aperçu de l'année	3
Organes et structure	14
Bilan, compte d'exploitation, statistiques	17
Votes aux assemblées générales	22
Informations diverses	23

## Chiffres clés

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Total du bilan</b>	<b>CHF 4 000.8 mio</b>	CHF 3 909.0 mio	CHF 4 224.2 mio
<b>Nombre de sociétés affiliées à la CPK (assurés actifs uniquement)</b>	<b>48</b>	49	50
<b>Performance globale annuelle</b>	<b>2.58%</b>	-6.37%	9.19%
<b>Taux technique assurés actifs</b>	<b>2.70%</b>	2.70%	2.70%
<b>Taux technique assurés bénéficiaires de rentes</b>	<b>2.70%</b>	2.70%	2.70%
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>CHF 4 153.1 mio</b>	CHF 4 123.6 mio	CHF 4 136.7 mio
<b>Degré de couverture</b>	<b>93.74%</b>	92.88%	101.08%
<b>Provisions techniques</b>	<b>CHF 79.1 mio</b>	CHF 41.4 mio	CHF 0.0 mio
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>CHF 0.0 mio</b>	CHF 0.0 mio	CHF 44.6 mio
<b>Frais d'administration (en % du bilan)</b>	<b>0.11%</b>	0.11%	0.10%
<b>Nombre de collaborateurs (équivalents plein temps)</b>	<b>22.1</b>	21.3	20.7
<b>Frais d'administration par assuré (actifs et rentiers)</b>	<b>CHF 179</b>	CHF 183	CHF 185
<b>Ensemble des assurés</b>	<b>24 268</b>	23 553	23 420
- dont actifs	<b>16 988</b>	16 195	15 998
- dont bénéficiaires de rentes	<b>7 280</b>	7 358	7 422
<b>Total des cotisations</b>	<b>CHF 236.1 mio</b>	CHF 221.5 mio	CHF 219.4 mio
- cotisations des salariés	<b>CHF 96.6 mio</b>	CHF 90.6 mio	CHF 89.6 mio
- cotisations des employeurs	<b>CHF 139.5 mio</b>	CHF 130.9 mio	CHF 129.8 mio
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>CHF 191.4 mio</b>	CHF 193.8 mio	CHF 175.6 mio

## Aperçu de l'année

Mesdames, Messieurs,  
Chères assurées, Chers assurés,

L'année 2023 a-t-elle été différente de celle qui l'a précédée ? Difficile de donner une réponse qui fasse l'unanimité. En effet, à certains égards, l'année 2023 s'est inscrite dans la suite « logique » de 2022 ! A titre d'exemple, la guerre en Ukraine est malheureusement restée d'actualité tout au long de 2023, les difficultés du gouvernement chinois à regagner la confiance des consommateurs n'ont pas diminué, les taux des banques centrales ont continué d'évoluer à la hausse pour combattre l'inflation et la force du franc suisse n'a pas fléchi. A l'inverse, des faits et événements marquants propres à l'année ont impacté la conjoncture économique et influencé les indices boursiers 2023. Nous relevons notamment les tremblements de terre en Turquie et en Syrie, les fortes turbulences dans le secteur bancaire, la guerre au Proche-Orient et, en Suisse, l'augmentation des taux de référence dans le secteur immobilier.

Relevons sans détour que le rendement de l'année 2023 pour la CPK n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Nous constatons néanmoins que la structure du patrimoine de la Caisse est plus résistante en période de « crise » et de rendements négatifs (comme en 2022) que celle d'institutions de prévoyances comparables. Comme corollaire, cette structure semble moins avantageuse lorsque les rendements sont plus globalement à la hausse. Par rapport à l'année précédente, le taux de couverture a néanmoins progressé de 92.9% à 93.7%. La force du franc suisse mentionnée ci-dessus a malheureusement encore pesé sur les rendements dans les 15 derniers jours de l'année, puisqu'à mi-décembre le taux de couverture était supérieur à 94%.

Ces considérations sont précisées et nuancées dans la suite de ce rapport de gestion, qui est conçu de manière similaire à ceux des années précédentes. Vous trouverez ainsi les sections suivantes dans cet aperçu de l'année :

- A. Un regard général sur l'évolution de l'environnement socio-économique mondial durant l'année 2023 ;**
- B. Des considérations sur les mouvements intervenus dans la prévoyance en Suisse ;**
- C. Les faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions ;**
- D. Une analyse de l'évolution des placements ;**
- E. De même qu'une tentative de prévision pour l'année 2024.**

Le rapport de gestion doit vous permettre de prendre connaissance notamment des éléments qui ont influencé l'évolution du patrimoine de la CPK de manière tout à la fois structurée et synthétique. Il contient également des informations ainsi que des indications chiffrées se rapportant par exemple aux effectifs des assurés, aux organes de la Caisse et aux travaux et projets réalisés tout au long de l'année 2023. Nous nous efforçons de le rendre aussi clair et intéressant que possible et sommes preneurs de vos commentaires pour continuer à le faire évoluer. Sachez d'ores et déjà que le rapport relatif à l'année 2024 comprendra, sous une forme ou une autre, une section consacrée au développement durable.

Bonne lecture !

## A. Généralités

L'année 2023 a été riche en événements, tant pour la Suisse que pour le monde entier. Les catastrophes naturelles, les conséquences du changement climatique, les guerres, l'instabilité bancaire, l'inflation et les tensions géopolitiques ont marqué l'actualité de cette année mouvementée.

De forts tremblements de terre, des inondations à grande échelle, de vastes incendies de forêt et d'autres phénomènes naturels ont affecté l'environnement et coûté des vies humaines. La crise climatique reste un thème central, renforcée par le constat que l'année 2023 s'est avérée être la plus chaude enregistrée jusqu'à présent. Les températures mondiales vont très probablement dépasser la limite de 2 degrés Celsius fixée par l'accord de Paris de 2015. La population mondiale s'est mobilisée pour la protection de l'environnement et a demandé que des mesures soient prises pour lutter contre le changement climatique. Les optimistes ont mis en exergue des avancées potentielles susceptibles d'améliorer la situation. Les investissements globaux dans les énergies propres ont fait un bond en avant. Les coûts de l'énergie éolienne et solaire continuent de baisser et de nombreux émetteurs atteindront le pic de leurs émissions au cours des prochaines décennies.

L'hydrogène est présenté comme une source d'énergie propre. Cependant, de sérieux doutes subsistent quant à la rapidité et à l'étendue de la diffusion de telles technologies, d'autant plus que la production de combustibles fossiles et les émissions continuent d'augmenter. Les diplomates se sont réunis lors de forums internationaux tels que la 28e Conférence des parties (COP-28) afin d'échanger des idées sur des plans et des accords. Cependant, ces réunions semblent parfois confirmer l'adage selon lequel « la parole dépasse en action l'acte lui-même ».

Parallèlement, la situation mondiale ne cesse de croître ; en effet au cours de l'année, l'Inde, dont la population est estimée à 1.43 milliard d'habitants, a remplacé la Chine en tant que pays le plus peuplé et ceci devrait rester inchangé pendant des décennies encore. La population chinoise diminue et vieillit en même temps. Les démographes prévoient que l'âge moyen en Chine passera de 39 à 51 ans d'ici le milieu du siècle. Face à cette évolution, le gouvernement chinois fait face à une pression croissante pour allouer des investissements importants dans le système de sécurité social du pays, une initiative coûteuse qui pourrait entraîner le redéploiement des ressources vers d'autres secteurs.

Les conflits armés et les guerres se sont multipliés dans le monde. Ceux-ci ont touché différentes régions (Ukraine, Israël, Gaza, Proche-Orient, Soudan, Haut-Karabakh / Azerbaïdjan) et ont entraîné des conséquences politiques, sociales et humanitaires de grande ampleur. On assiste notamment à une recrudescence des armements dans le monde. Les tensions persistantes entre les Etats-Unis et la Chine suscitent des inquiétudes. Récemment, un ballon de surveillance chinois a été repéré dans le ciel des Etats-Unis, planant au-dessus du pays pendant une semaine avant d'être intercepté. La crise a mis en évidence l'absence de canaux de communication établis entre les deux superpuissances. Les deux pays les plus puissants du monde ne sont toujours pas parvenus à s'entendre sur un modus vivendi en cas de crise.

Mais l'année a également été marquée par des progrès importants, notamment dans le domaine technologique. Des développements de l'intelligence artificielle aux missions spatiales en passant par la robotique, de nombreux événements révolutionnaires ont eu lieu. L'intelligence artificielle, porteuse de promesses et de dangers, a fait une entrée remarquée dans la conscience publique en 2023 avec l'arrivée de Chat GPT. Les technologies basées sur les modèles de langage à grande échelle (LLM) évoluent rapidement, devenant non seulement plus puissantes, mais sont également rapidement exploitées par les gouvernements, les entreprises et les individus, suscitant des débats passionnés. Ces discussions se concentrent sur la question de savoir si l'intelligence artificielle ouvre la voie à une ère nouvelle de créativité et de prospérité humaine, ou si elle ouvre une boîte de Pandore qui pourrait entraîner un avenir cauchemardesque.

Les optimistes ont souligné que l'IA permettrait des percées scientifiques d'une rapidité sans précédent dans un certain nombre de domaines, en accélérant le développement de médicaments, en dévoilant des secrets médicaux et en résolvant des problèmes mathématiques apparemment insolubles. Les pessimistes ont mis en garde contre le fait que la technologie se développe plus rapidement que la capacité de l'homme à évaluer et à atténuer les dommages qu'elle pourrait causer, qu'il s'agisse de la création d'un chômage de masse, de la consolidation des inégalités sociales existantes ou même de l'extinction de l'humanité. Cependant, dans le domaine de l'IA, les gouvernements ne semblent pas agir assez rapidement pour profiter des avantages de cette technologie en plein développement et pour en limiter les risques.

En Suisse, l'élection des représentants politiques par la population a modifié le paysage politique. Dans d'autres pays, la récession de la démocratie a persisté. L'épidémie de coups d'État s'est poursuivie dans plusieurs pays d'Afrique, un gouvernement pro-militaire a vu le jour en Thaïlande et les partis d'extrême droite ont remporté des succès dans toute l'Europe, réveillant les souvenirs de l'effondrement des démocraties européennes il y a un siècle. En résumé, l'année n'a pas été clémente pour la démocratie.

## B. Mouvement dans le système de prévoyance suisse

Avec la réforme AVS 21, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, une première étape a été franchie pour stabiliser le financement de l'AVS temporairement jusqu'en 2030. Après cette date, l'AVS risque de se retrouver à nouveau en déficit. En outre, deux initiatives seront soumises au peuple en mars 2024. L'une propose l'introduction d'une 13e rente AVS, engendrant des coûts annuels supplémentaires estimés entre CHF 4.5 et 5 mia. L'autre vise à augmenter davantage l'âge de la retraite. Pour le 2e pilier également, la réforme LPP 21 adoptée par le Parlement en mars 2023 entre dans la dernière phase. Le référendum ayant déjà abouti, la réforme sera soumise au vote du peuple en 2024.

Elle prévoit les points suivants :

- **Baisse du taux de conversion minimal dans le régime obligatoire** : Le taux de conversion minimal doit passer de 6.8% à 6%.
- **Mesures de compensation pour la génération de transition** : en cas d'acceptation, il est prévu de verser un supplément pour les 15 premières années de transition. Ce paiement doit servir de mécanisme de compensation pour l'abaissement du taux de conversion et prévoit que les suppléments diminuent progressivement à mesure que l'âge de vieillesse augmente.

<b>Avoir de vieillesse</b>	<b>Supplément par mois</b>
Jusqu'à CHF 220'500.–	CHF 200.–
CHF 220'500.– à CHF 441'000.–	CHF 100.– à CHF 200.–
Plus de CHF 441'000.–	Pas de supplément

- **Interprétation flexible de la déduction de coordination** : jusqu'à présent, la déduction de coordination est un montant fixe. Désormais, les salariés seraient obligatoirement affiliés à une caisse de pension à partir d'un salaire brut annuel de CHF 19'845.– et seraient toujours assurés à hauteur de 80% de leur salaire. Selon la Confédération, quelque 70'000 personnes (état 2023) seraient ainsi nouvellement assurées. Ces deux mesures sont spécifiquement conçues pour améliorer la prévoyance des individus à faible revenu, notamment ceux travaillant à temps partiel, ayant plusieurs employeurs, on parle ici des femmes en particulier.
- **Adaptation des bonifications de vieillesse** : cette mesure doit permettre d'harmoniser davantage la différence de cotisation entre les différentes classes d'âge. Désormais, les personnes âgées de 25 à 44 ans bénéficieraient d'une bonification de vieillesse de 9% sur le salaire soumis à la LPP. A partir de 45 ans, la bonification de vieillesse s'élèverait à 14%. Cette modification aurait un impact significatif sur les travailleurs d'âge mûr, réduisant notablement les bonifications de vieillesse qui s'élèvent actuellement à 18% pour les assurés

de 55 ans et plus. Cette mesure viserait à renforcer considérablement la position des seniors sur le marché du travail.

En dépit de toutes les mesures politiques en cours, il reste extrêmement important d'améliorer soi-même sa prévoyance vieillesse ; les versements volontaires dans le pilier 3a, fiscalement avantageux, sont une possibilité bien connue. Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, environ 60% des actifs suisses ont en effet versé des contributions à la prévoyance privée liée en 2019, que ce soit de manière régulière ou irrégulière. Une croissance significative du marché du pilier 3a a d'ailleurs été observée au cours des dernières années.

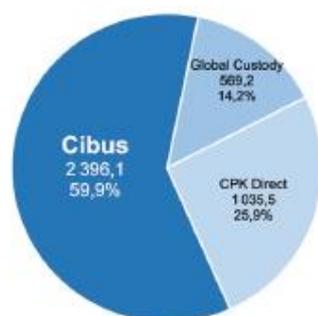
Il est également intéressant de noter que les retraits en capital au moment de la retraite ont à nouveau nettement augmenté. 54'273 retraités ont reçu en 2022 un total de CHF 13 mia (+15.4% par rapport à l'année précédente) sous la forme d'un versement en capital ou d'un capital partiel. La valeur moyenne des versements en capital s'est élevée à CHF 240'291 (+8.9%).

### C. Faits marquants spécifiques à notre Caisse de pensions

Suite aux récents événements liés au Credit Suisse et aux incertitudes persistantes dans le système financier international, en considérant les scénarios possibles et leurs conséquences, une question cruciale se pose : dans quelle mesure le patrimoine d'une banque dépositaire est-il sûr en cas de faillite. Après 9 mois de travail intensif, le projet Genesis, qui a examiné cette question, a franchi une étape importante avec le lancement du Fonds Cibus le 1er juillet 2023. Approuvé par la FINMA le 9 juin 2023, c'est un fonds dédié exclusivement à la CPK. Le 1er juillet 2023, ce sont environ CHF 2.3 mia, sous forme de liquidités, actions et obligations, qui ont été transférés dans le Fonds Cibus et ont trouvé les bons comptes ; pas seulement dans la comptabilité mais également dans le nouveau système de gestion mis en place. L'intégralité de ce transfert monumental a été fait sous le contrôle de l'organe de révision de la CPK, PricewaterhouseCoopers SA (PwC).

Ce fonds dédié est un véhicule de placement sur mesure, supervisé par la FINMA, mis en place selon les besoins et critères de la CPK, avec comme gestionnaire de fortune la CPK. Il permet à cette dernière de déployer sa stratégie d'investissement dans un environnement strictement surveillé et sécurisé, tout en répondant aux plus hautes exigences en matière de gestion de fortune en Suisse. Avec cette solution, la CPK dispose ainsi d'un véhicule de placement spécial qui bénéficie de la plus haute forme de protection légale et de sécurité en Suisse. Parallèlement à ce projet, le système de gestion d'actifs CPK Invest, développé en interne mais devenu inadapté, a été remplacé. La CPK a désormais mis en place un système de gestion de fortune évolutif et largement adopté par tous, qui est utilisé par d'autres institutions réputées en Suisse.

**Conservation du patrimoine**  
31 décembre 2023 en mio CHF



Le Conseil de fondation, la Direction et les collaborateurs de la CPK sont convaincus que ces solutions orientées vers l'avenir permettront de renforcer la sécurité des placements financiers, d'améliorer les possibilités de reporting ainsi que d'accroître la transparence. De plus, cette nouvelle solution permet de réaliser des économies substantielles.

Le système de contrôle interne, déjà bien développé, a été perfectionné dans le cadre du projet Genesis et migré sur une nouvelle plateforme logicielle. Celle-ci permet non seulement une meilleure documentation, transparente et adaptable, des processus, des procédures et des responsabilités dans les opérations, mais apporte aussi la preuve concrète des points de contrôle et leur documentation ainsi que l'amélioration continue des processus. Avec l'activation du module «risques» en 2024, un renforcement supplémentaire de notre système de contrôle interne (SCI) sera mis en place.

La révision totale de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et des dispositions d'exécution de l'ordonnance (OPDo) sont entrées en vigueur le 1er septembre 2023 et garantissent une meilleure protection des données personnelles en particulier de celles dites sensibles. Elle a notamment été adaptée aux évolutions technologiques, l'autodétermination concernant les données personnelles a été renforcée et la transparence lors de la collecte de données personnelles a été accrue. Les caisses de pensions actives dans le domaine de la prévoyance obligatoire sont considérées comme des organes fédéraux. Sur la base des nouvelles exigences légales, la CPK ne s'est pas seulement annoncée sur la plateforme du PFPDT (Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence), mais a également établi un Registre des activités de traitement, désigné un conseiller à la protection des données, établi des déclarations de confidentialité avec ses mandataires et fournisseurs et est en train de préparer une analyse d'impact.

La numérisation s'est intensifiée au sein de l'Administration. Grâce à une étroite collaboration avec le service informatique des Ressources Humaines du Swatch Group, la CPK peut désormais atteindre de manière électronique et durable près de 12'500 assurés actifs enregistrés via le système ESS du Swatch Group. Les certificats d'assurance, les Flash trimestriels ainsi que d'autres informations utiles pour les assurés sont envoyés rapidement et à moindre coût.

En 2023, le Service assurance de la CPK a constaté une augmentation significative des mutations, établissant ainsi un nouveau record avec plus de 9'500 mutations enregistrées. Grâce au bon fonctionnement des opérations du Swatch Group, une croissance de plus de 20% a pu être enregistrée dans les affiliations. Le projet CP Flow, qui s'étendra sur les deux prochaines années, vise à digitaliser davantage les processus de travail, en priorité dans le Service assurances. Ainsi, la CPK pourra non seulement offrir des prestations plus rapides et durables aux assurés via la plateforme SG ESS déjà très prisée, mais aussi intégrer le savoir-faire dans les flux de travail assistés par le système. Au début de l'année 2023, la CPK a envoyé à tous les actifs les nouveaux certificats d'assurance et aux retraités les attestations de rente, accompagnés d'un flash d'informations. Le Rapport annuel sommaire 2022 a été mis à disposition de nos assurés sur notre site internet en avril 2023. Le site de la CPK ([www.cpk-swatchgroup.ch](http://www.cpk-swatchgroup.ch)) est à la disposition de nos assurés et contient un grand nombre d'informations utiles. L'administration de la CPK a systématiquement fait usage de ses droits de vote aux assemblées générales des sociétés cotées en Suisse, toujours dans l'intérêt de ses assurés.

## **ESG**

Grâce aux nouveaux outils et à la solution Global Custody, il est désormais possible, depuis le 1er juillet 2023, de réaliser des suivis sur la durabilité des placements financiers de la CPK. Un outil de reporting a été spécialement développé à cet effet, fournissant chaque mois un aperçu détaillé de l'évolution de la durabilité des investissements. Etant donné que ce suivi n'a couvert que les 6 premiers mois de 2023 et qu'aucune notation n'est encore disponible pour les catégories de placement telles les placements immobiliers directs, les hypothèques et les fonds d'infrastructure, le Conseil de fondation a décidé, lors de la séance de septembre 2023, et conformément aux recommandations de l'ASIP de publier un rapport axé sur la durabilité en 2024. Les notations des placements financiers de la CPK sont toutefois encourageantes, puisqu'elles sont meilleures que celles du ESG référence et ESG Peer Group.

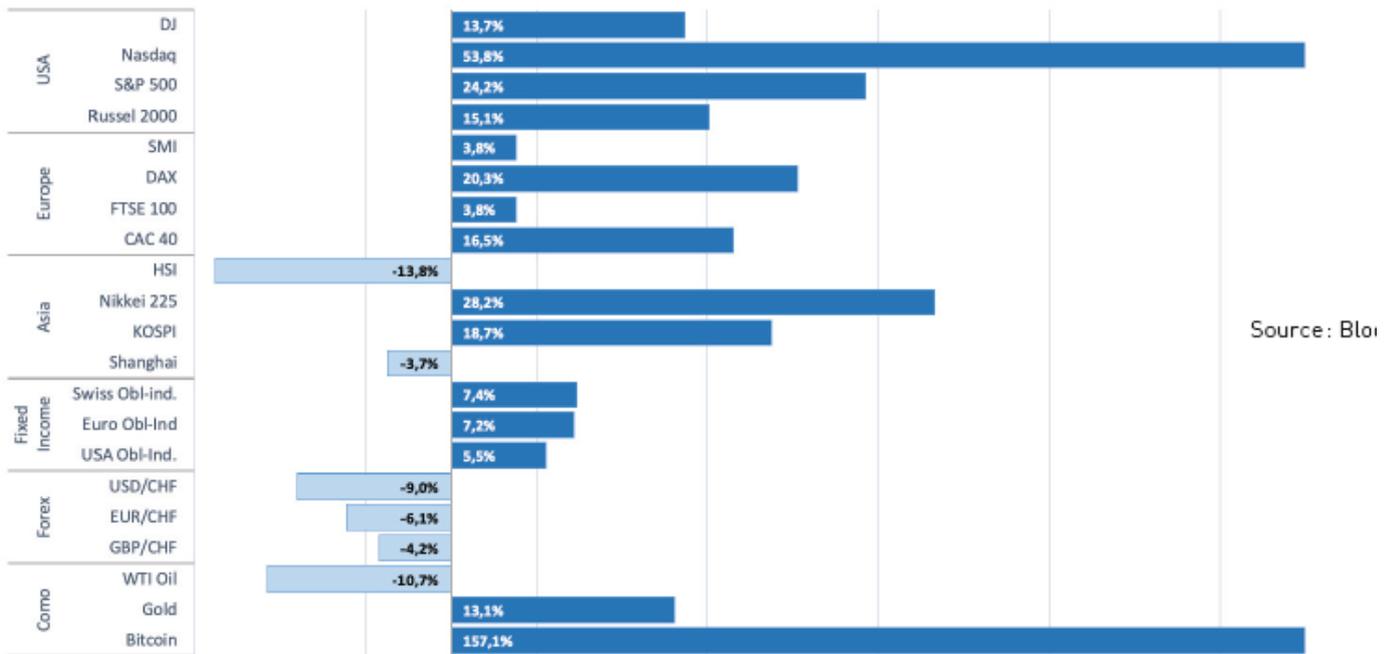
## **D. Analyse de l'évolution des placements**

L'année 2023 a été une fois de plus une année contrastée et mitigée pour les marchés financiers. Le mois de janvier a commencé par un coup de théâtre positif, nonobstant un consensus généralisé qui s'attendait à un ralentissement au premier semestre 2023, accompagné de nombreux doutes et de craintes de récession. Malgré cela, les marchés boursiers ont réalisé le deuxième meilleur résultat de janvier de ce siècle sous l'impulsion du secteur US technologies et du thème qui nous a accompagné toute l'année l'intelligence artificielle. Ce début d'année euphorique n'a toutefois pas réussi à masquer l'incendie qui a ravagé le système bancaire régional américain et qui a contaminé les banques européennes au cours du premier trimestre. Le 19 mars est entré dans les livres d'histoire pour la Suisse. En ce dimanche noir pour le secteur bancaire/financier et la Suisse, le Credit Suisse a mis fin à ses activités après 167 ans d'existence en raison d'une perte de réputation et de la menace d'un « bank run ». Elle a été rachetée par son principal concurrent, l'UBS.

Cette véritable onde de choc avait conduit de nombreux observateurs à établir une comparaison avec la crise financière de 2008. Les mesures préparées des scénarios « too big to fail » n'ont toutefois pas dû être appliquées en raison du rachat d'UBS, les répercussions internationales ont été limitées et l'intervention des autorités, de la FINMA et de la Banque nationale suisse a permis d'éviter un embrasement global. Étonnamment, les bourses n'ont pas été impressionnées par ces événements ; les indices mondiaux ont terminé le mois de mars à proximité de leurs plus hauts niveaux annuels.

Au cours du reste de l'année, les marchés boursiers n'ont pas été fortement influencés par les développements de l'économie réelle et de la géopolitique. Au contraire, leur orientation a été largement dictée par les décisions des banques centrales en matière de taux d'intérêt, celles-ci étant toutes focalisées sur la lutte contre l'inflation. Le ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis, attendu et prévu depuis longtemps, ne s'est pas produit, l'économie américaine étant alimentée par l'épargne excédentaire des consommateurs. L'économie américaine est restée robuste jusqu'à la fin de l'année et le marché du travail est resté intact. Les hausses continues des taux d'intérêt des banques centrales et l'abandon de l'argent bon marché ont toutefois eu un effet positif ; dans la plupart des pays, le pic d'inflation a été dépassé.

## Performances des indices en 2023

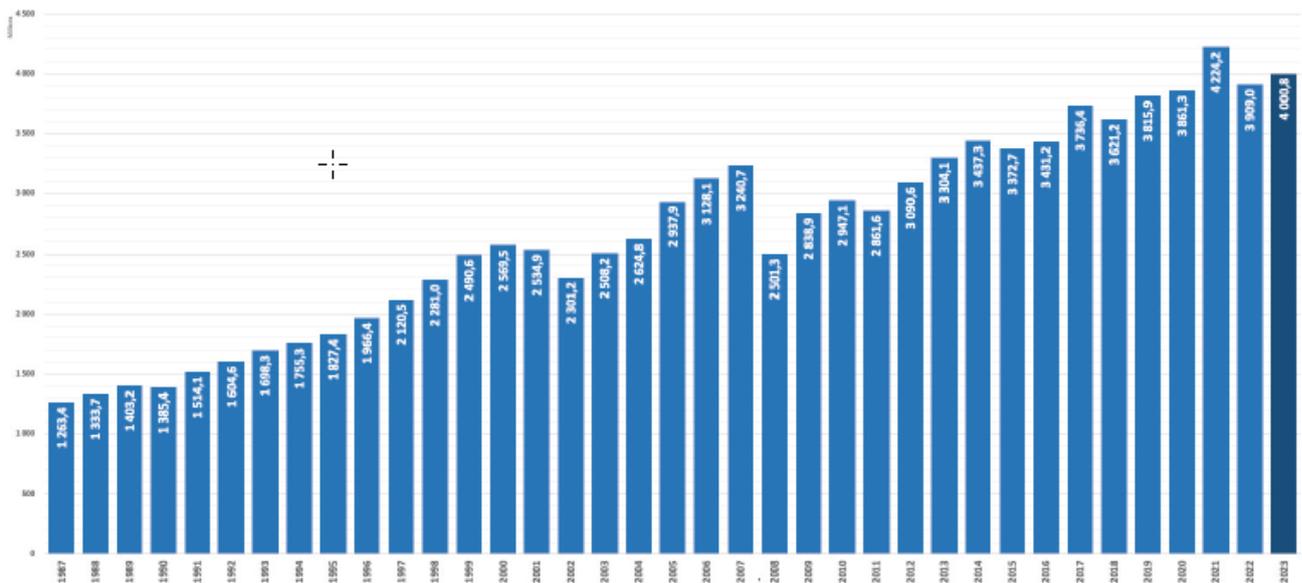


L'objectif est d'abaisser les taux d'inflation en dessous de 2% sans étouffer la croissance économique et sans faire dérailler le marché du travail. La diminution de la production de pétrole par l'OPEP et l'interruption des livraisons d'énergie par la Russie n'ont pas laissé d'empreinte négative durable ; les prix du pétrole et du gaz, très volatils au cours de l'année, ont baissé d'environ -11% et -27% en comparaison annuelle.

L'Europe a abordé l'hiver avec des réserves de pétrole et de gaz bien remplies. Seul l'attentat terroriste du Hamas contre Israël a brièvement laissé des traces négatives sur les bourses en octobre, mais celles-ci ont rapidement été masquées par un véritable rallye en fin d'année.

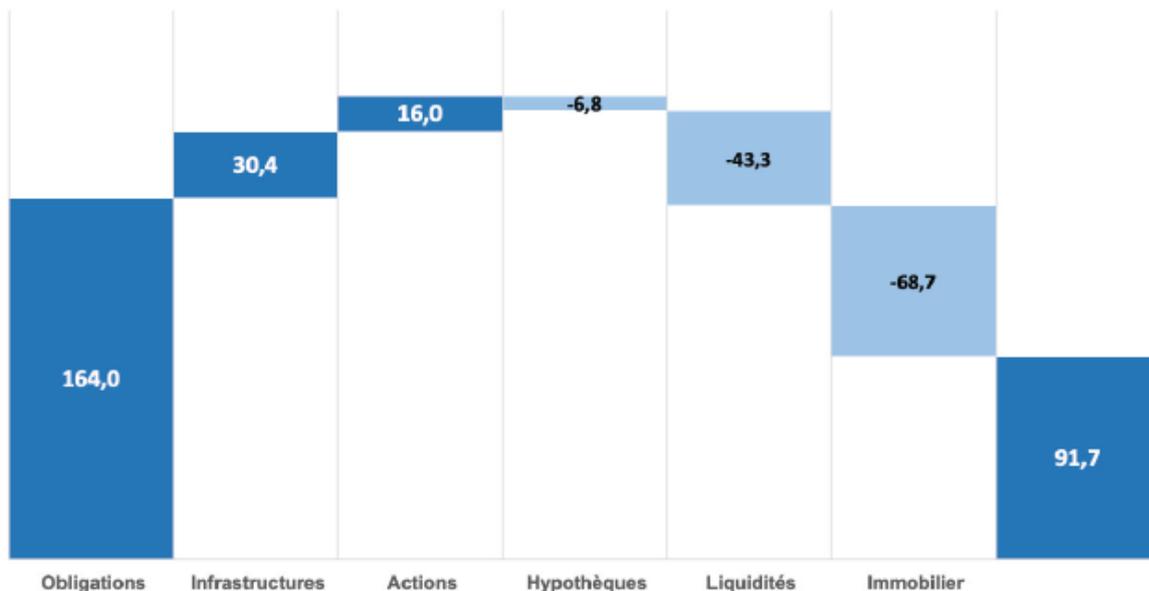
Cette reprise s'est accompagnée d'une appréciation massive du franc suisse par rapport au dollar et à l'Euro, qui a atteint des niveaux historiquement bas et devrait avoir des répercussions négatives sur l'économie d'exportation à l'avenir.

## Développement du bilan CPK 1987 - 2023 en mio CHF



Le bilan a atteint son deuxième niveau historique le plus élevé depuis 1987. Après une année de pertes en 2022, la CPK a pu dégager un rendement positif malgré la volatilité des marchés financiers et grâce à une allocation défensive d'actifs.

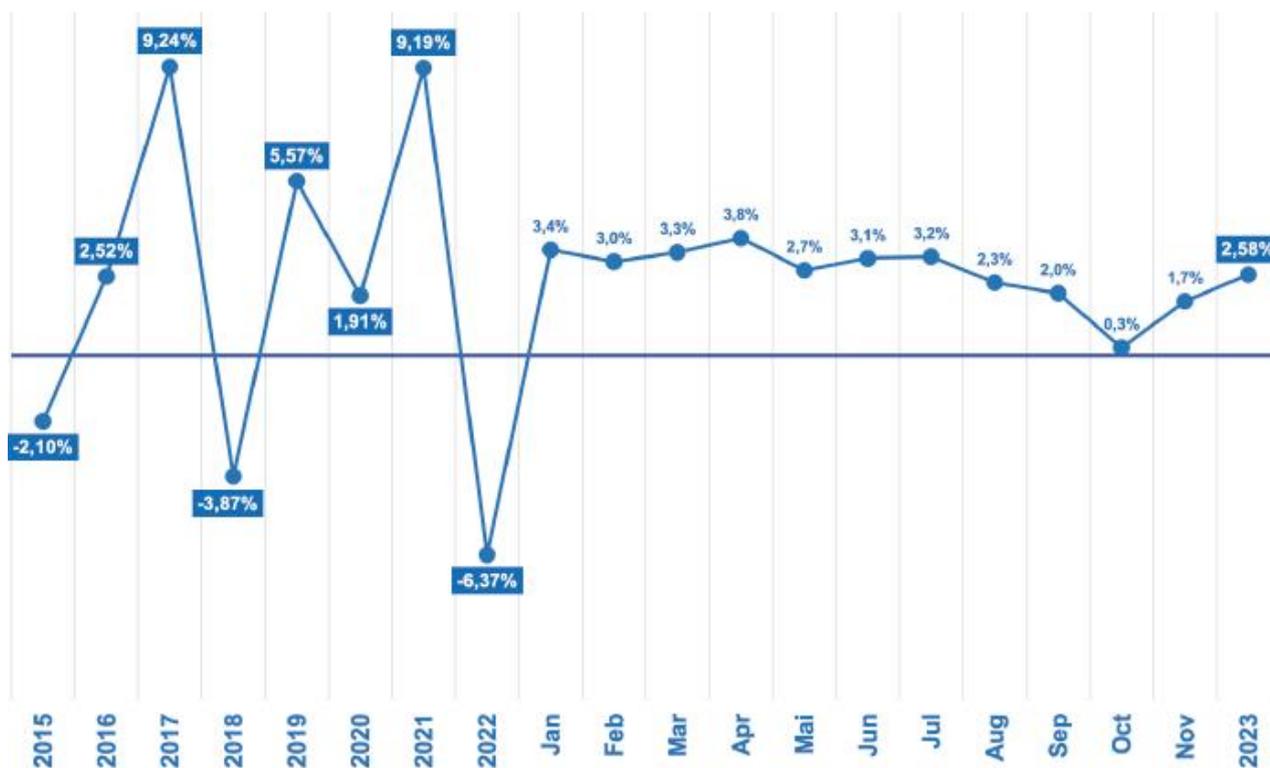
## Mouvements dans les catégories de placements 01.01.2023 vs 31.12.2023 (mio CHF)



Les directives stratégiques et tactiques du Conseil de fondation dans le domaine des placements ont été respectées dans toutes les catégories de placements et ont fait l'objet de rapports aux organes dirigeants grâce aux informations clés dans 12 Flashes et Podcasts mensuels.

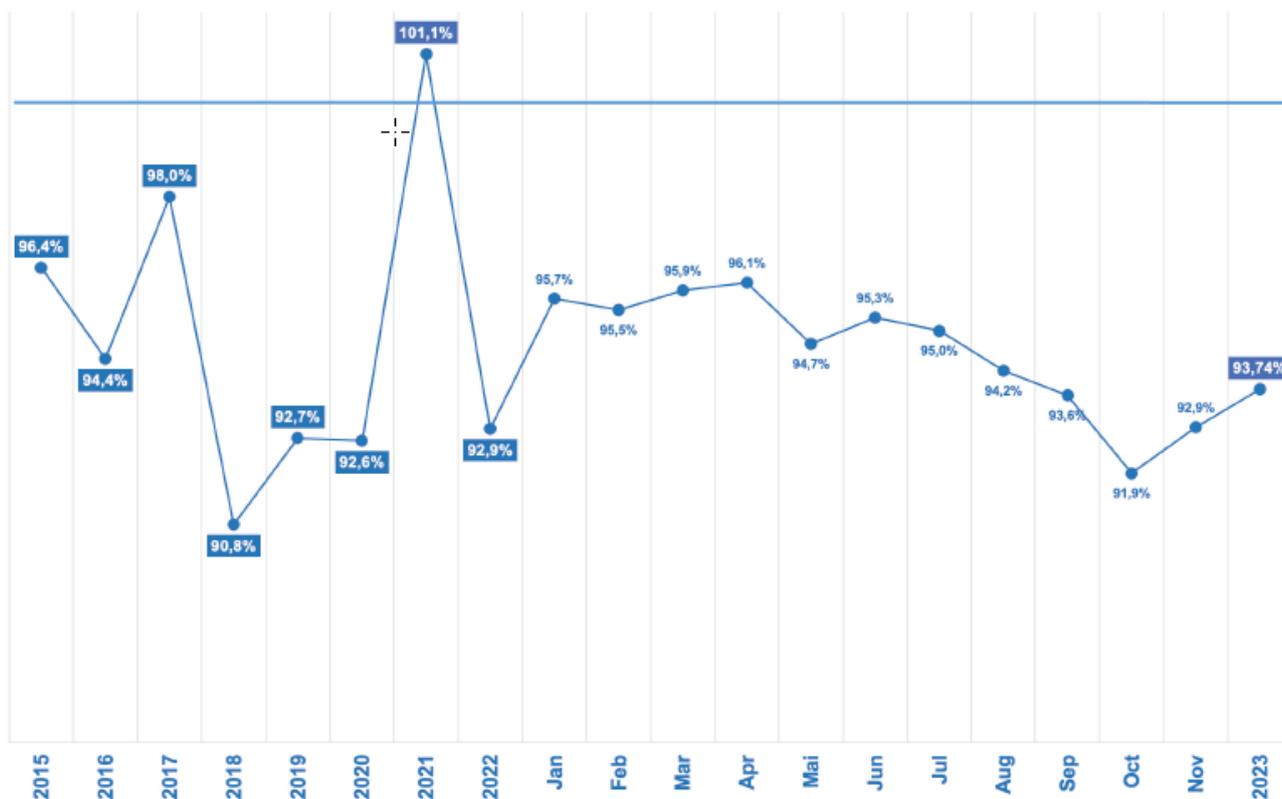
La politique des taux directeurs des banques centrales visant à lutter contre l'inflation a eu un impact positif sur la performance des marchés obligataires, mais a aussi mis sous pression les rendements à la baisse dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures. Les actions sont restées la catégorie d'actifs la plus attractive en 2023, les indices américains, allemands, français et japonais ayant particulièrement bien performé.

### Evolution des rendements CPK (cumulé)



La forte appréciation du franc suisse, qui s'est accentuée au dernier trimestre 2023, a toutefois réduit les rendements des placements l'étranger, qui se sont élevés à CHF 1.16 mia, soit 29% de la fortune totale.

## Taux de couverture



Le taux de couverture a évolué parallèlement à la performance financière mensuelle de la CPK. Comme la CPK se trouve dans une phase d'assainissement et qu'elle prévoit de constituer des provisions en vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.5% à la fin de 2026, il faut toujours prêter attention à cet aspect lors de comparaisons avec d'autres caisses de pensions.

Le Conseil de fondation a confirmé les mesures d'assainissement déjà engagées, qui doivent en principe permettre à la CPK de retrouver plus durablement un taux de couverture supérieur à 100% au-delà du 31 décembre 2025. Compte tenu de la situation financière actuelle, le Conseil de fondation a aussi décidé de ne pas augmenter les rentes de nos pensionnés. L'effort financier de l'assainissement est supporté intégralement par les assurés actifs et l'employeur.

### Age de référence selon l'AVS et selon le Règlement d'assurance de la CPK

La réforme sur la stabilisation de l'AVS a introduit notamment l'harmonisation de l'âge de référence pour les femmes et les hommes à 65 ans. Des mesures transitoires sont prévues pour les femmes nées entre 1961 à 1964. La CPK applique un âge de retraite ordinaire de 65 ans, à considérer comme un âge de référence, ceci depuis 2002. Il permet notamment de calculer les prestations risques décès invalidité avec un âge de retraite de référence pour les femmes fixé à 65 ans, soit des prestations plus élevées compte tenu que le contrat de travail se termine automatiquement à l'âge de référence de l'AVS (manuel du personnel du Swatch Group).

### Le taux d'intérêt technique (TIT)

Le Conseil de fondation a décidé de constituer sur 5 ans la provision, dès le 31 décembre 2022, pour un abaissement du taux d'intérêt technique à 2.50%. Par conséquent, au 31.12.2023, le montant de la provision se monte à 2/5 de la différence entre les CP des rentiers évalués à l'aide d'un TIT de, respectivement, 2.50% et 2.70%. La provision s'élève à CHF 49'091'159. La Caisse se situe parmi

les 3.6% des institutions de prévoyance ayant un taux d'intérêt technique supérieurs de 2.50% selon les statistiques de la CHS PP au 31.12.2022 (les statistiques 2023 ne sont pas encore disponibles). 96.4% des institutions de prévoyances appliquent un taux d'intérêt technique plus bas que 2.5% ; pour 67.7% des caisses un TIT de moins de 2% est appliqué. Il est évident qu'un taux d'intérêt technique plus bas est favorable pour un meilleur taux de couverture.

## Longévité

Ses bases techniques étant périodiques, la Caisse constitue progressivement une provision pour changement de bases techniques. Par conséquent, le financement du coût attendu lié au changement de bases techniques est planifié et la provision s'élève à CHF 30'040'943.

## E. Perspectives

Aux États-Unis, on prévoit une croissance plus faible mais néanmoins positive, influencée par les élections présidentielles dont le résultat aura un impact global. En Europe, les revenus réels des ménages devraient évoluer positivement grâce au recul de l'inflation et à un marché du travail robuste, même si l'évolution économique et politique de l'Allemagne, la plus grande économie européenne, continue de susciter des interrogations en 2024. La Chine reste confrontée à une consommation modérée, à une faiblesse des exportations, à des problèmes dans le secteur immobilier et à une stagnation de la croissance économique et démographique. Les instabilités géopolitiques, les incertitudes économiques ainsi que les changements technologiques fondamentaux apporteront cette année encore de nouveaux risques mais aussi des opportunités.

Nous ne saurions conclure cet aperçu sans remercier le Conseil de fondation - représentants des salariés et de l'employeur, les Commissions ainsi que tous les collaborateurs de la Caisse pour les efforts consentis tout au long de l'année 2023. Nous pouvons compter sur des équipes dynamiques, motivées et compétentes, dont l'objectif commun est bien de rétablir à terme et de manière durable un taux de couverture de 100%... et plus !

Merci également à vous, Chères assurées, Chers assurés, pour l'intérêt porté à la CPK ainsi que les commentaires et marques de soutien que vous nous avez faits parvenir durant l'année sous revue. Nous confirmons que le Conseil de Fondation, la Direction et les collaborateurs de la Caisse sont à votre écoute et mettent tout en œuvre pour tenir compte de vos préoccupations et répondre à vos demandes. Oui... actifs ou retraités, vous êtes, Chères assurées, Chers assurés, les premiers ambassadeurs du Swatch Group et de la CPK.

Nous vous souhaitons, à vous et vos proches, une année 2024 aussi favorable et positive que possible ! C'est ce que nous souhaitons aussi à la CPK SG en tant qu'institution, comme d'ailleurs à tous ceux qui s'investissent en son sein pour relever les défis et saisir les bonnes opportunités présentes et à venir.

Mars 2024

Daniel Niklaus



Président du  
Conseil de fondation

Reto Stöckli



Directeur

# Organes de la Caisse de pensions Swatch Group (CPK)

## Période administrative 2021 à 2025

Etat Décembre 2023

### Conseil de fondation

---

**Président :** Daniel Niklaus

**Vice-présidents :** Thierry Kenel, Jean-Daniel Etienne

#### Représentants de l'employeur

<u>Membres</u>	<u>Cercle électoral</u>
----------------	-------------------------

Pierre-André Bühler	Prod. 1+2
Christian Feuvrier	Prod. 3
Thierry Kenel	S.él. & S.gén.
Daniel Niklaus	Marques 2
Patricia Spozio	S.él. & S.gén.
Frank Hurni	Marques 1

#### Suppléants

Benoit Bossy	Prod 1+2+3
Rudi Schmid	S.él. & S.gén.
Richard Strohmeier	Marques 1+2

#### Représentants des salariés

<u>Membres</u>	<u>Cercle électoral</u>
----------------	-------------------------

Olivier Dicht	Marques 1
Jean-Daniel Etienne	S.él. & S.gén.
Nicole Fleischer	Marques 2
Joël Mussilier	Prod. 1
Isabelle Perrudet	Prod. 3
François Virag	Prod. 2

#### Suppléants

Daniel Kipfer	Prod. 1+2+3
Isabelle Haueter	Marques 1+2
Dominik Ammeter	S.él. & S.gén.

#### Représentants des retraités

Bernard Gigandet  
Damien Baillod (suppléant)

### Direction

---

**Reto Stöckli** Directeur

**Stéphane Huguenin** Vice-Directeur, suppl. du Directeur

**Roman Annen** Sous-directeur

## Commissions

---

Etat Décembre 2023

### **Commission de placements**

Président : Frank Hurni

Membres : Marcel Bürgi, Thierry Kenel, Daniel Niklaus, Peter Steiger, Reto Stöckli

Secrétaire : Gianni Narduzzi

### **Commission immobilière**

Président : Rudolf Schmid

Membres : Roger Baumann, Thierry Kenel, Olivier Reichlen, Reto Stöckli, Pia Straub

Secrétaire : Oliver Paasch

### **Commission assurance**

Président : Pierre-André Bühler

Membres : Stéphanie Pantet, Benoit Bossy, Hans Rudolf Gottier, Stéphane Huguenin, Joël Mussilier

Secrétaire : Stéphane Huguenin

## Experts, organe de révision, autorité de surveillance

---

### **Expert agréé en prévoyance professionnelle**

Cocontractant: Groupe Mutuel

Expert exécutant: Sébastien Brocard

### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Neuchâtel

### **Expert en évaluation immobilière**

Wüest Partner AG, Zürich

### **Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

## **Base et Organisation**

### **Forme juridique, but et siège**

Sous le nom Caisse de pensions Swatch Group, Pensionskasse Swatch Group, Cassa Pensioni Swatch Group; (ci-après: CPK), il existe une fondation au sens des articles 80ss CC, 331 CO et 48, al. 2 LPP, dont le siège est au Faubourg de l'Hôpital 3 à Neuchâtel.

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, participant à l'application du régime de la LPP, la CPK gère la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des employés des entreprises suisses du Swatch Group. L'affiliation de nouvelles entreprises est réalisée par une Convention d'affiliation.

Le plan de prévoyance repose sur le système de la primauté des cotisations. En sa qualité d'institution de prévoyance autonome, la CPK supporte elle-même les risques de vieillesse, invalidité et décès.

### **Enregistrement LPP et Fonds de garantie**

La Fondation est inscrite dans le Registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 305053 et elle est affiliée au Fonds de garantie.

### **Acte de fondation et règlements**

#### **Statuts et Règlements :**

- Acte de fondation du 01.10.1987
- Statuts du 22.03.2017
- Règlement d'organisation du 01.03.2021
- Règlement des nominations et élections du 01.04.2015
- Règlement d'assurance du 01.01.2021
- Règlement sur les engagements de prévoyance du 01.12.2021
- Règlement de liquidation partielle du 01.01.2013
- Règlement sur les mesures d'assainissement du 01.12.2019
- Règlement sur les mesures relatives au respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté, d'intégrité et d'éthique du 01.06.2017
- Règlement de placements du 01.06.2021
- Règlement de la commission de placements du 01.03.2021
- Règlement de la commission immobilière du 01.01.2021
- Règlement de la commission assurance du 01.03.2021
- Règlement sur l'exercice du droit de vote du 01.03.2017

#### **Directives :**

- Stratégie immobilière de la CPK Swatch Group du 23.11.2011
- Directives générales concernant les prêts hypothécaires du 26.08.2015
- Directive concernant la définition du salaire cotisant auprès de la CPK du 01.09.2016
- Mode de rémunération de la direction du 21.05.2012

## Bilan

Actif	Note	31/12/2023 CHF	31/12/2022 CHF
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	6.4	<b>250 024 015.80</b>	284 453 155.06
<b>Créances</b>			
• Divers	7.1	<b>17 833 920.81</b>	15 388 608.04
• Auprès de l'employeur	7.1	<b>306 324.40</b>	1 119 073.40
<b>Prêts hypothécaires</b>	7.2	<b>88 080 690.55</b>	94 895 539.70
<b>Obligations</b>	6.4	<b>786 176 149.00</b>	622 151 089.20
<b>Actions</b>	6.4	<b>1 365 869 967.47</b>	1 337 875 844.71
<b>Actions auprès de l'employeur</b>	6.4/6.10.1	<b>132 250 000.00</b>	144 220 000.00
<b>Placements immobiliers</b>			
• Immobilier direct	6.4	<b>760 423 861.25</b>	773 611 861.60
• Immobilier indirect	6.4	<b>426 938 442.47</b>	482 409 832.55
<b>Placements en infrastructures indirectes</b>	6.4	<b>172 478 912.30</b>	142 047 602.11
		<b>4 000 382 284.05</b>	3 898 172 606.37
<b>Comptes de régularisation d'actif</b>	7.3	<b>386 600.35</b>	10 860 354.13
<b>Total de l'actif</b>	6.4	<b>4 000 768 884.40</b>	3 909 032 960.50
<b>Passif</b>			
<b>Prestations de libre passage - rentes</b>	7.4	<b>31 550 505.82</b>	36 784 851.31
<b>Créanciers</b>			
• Divers	7.4	<b>2 099 818.59</b>	3 884 062.11
		<b>33 650 324.41</b>	40 668 913.42
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	6.10.2	<b>6 104.00</b>	74 152.00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
• Capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	<b>2 270 798 781.00</b>	2 231 096 170.00
• Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	<b>1 882 276 419.00</b>	1 892 492 612.00
• Provision changement bases techniques futur	5.6	<b>30 040 943.00</b>	15 524 228.00
• Provision pour changement de taux technique (2.5%)	5.6	<b>49 091 159.00</b>	25 851 010.00
		<b>4 232 207 302.00</b>	4 164 964 020.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>0.00</b>	0.00
<b>Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)</b>			
• Situation en début de période	7.5	<b>-296 674 124.92</b>	0.00
• Excédent des produits (+) / des charges (-)	7.5	<b>31 579 278.91</b>	-296 674 124.92
• Situation en fin de période	7.5	<b>-265 094 846.01</b>	-296 674 124.92
<b>Total du passif</b>		<b>4 000 768 884.40</b>	3 909 032 960.50

## Compte d'exploitation

	Note	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Cotisations des salariés		96 602 105.85	90 575 266.85
Cotisations des employeurs		139 544 294.25	130 878 344.15
Primes uniques et rachats		8 156 810.85	7 874 143.95
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>		<b>244 303 210.95</b>	<b>229 327 754.95</b>
Apports de libre passage		67 421 554.71	60 411 588.32
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement		1 929 671.40	1 399 595.25
Remboursement divorce		411 127.60	338 058.15
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>69 762 353.71</b>	<b>62 149 241.72</b>
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>		<b>314 065 564.66</b>	<b>291 476 996.67</b>
Rentes de vieillesse		-116 470 962.55	-116 158 169.20
Rentes de survivants		-25 160 347.00	-25 119 214.85
Rentes d'invalidité		-11 586 257.25	-11 955 489.30
Prestations en capital à la retraite		-37 467 029.00	-39 498 387.00
Prestations en capital au divorce		-70 090.00	0.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-648 511.15	-1 101 202.40
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-191 403 196.95</b>	<b>-193 832 462.75</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-105 319 304.17	-116 504 226.60
Versements anticipés pour la propriété du logement		-12 322 460.75	-15 032 800.00
Versements anticipés divorce		-2 300 624.08	-2 585 084.45
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-119 942 389.00</b>	<b>-134 122 111.05</b>
<b>DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>		<b>-311 345 585.95</b>	<b>-327 954 573.80</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-39 702 611.00	2 576 708.00
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.5	10 216 193.00	10 566 943.00
Dissolution / constitution provision pour changement bases techniques futur	5.6	-14 516 715.00	-15 524 228.00
Dissolution / constitution provision pour changement de taux technique 2.50%	5.6	-23 240 149.00	-25 851 010.00
<b>DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>		<b>-67 243 282.00</b>	<b>-28 231 587.00</b>
Cotisation au fonds de garantie		-988 592.70	-977 302.05
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>-65 511 895.99</b>	<b>-65 686 466.18</b>
Produit net des liquidités	6.8.1	942 828.48	-914 415.34
Produit net des prêts hypothécaires	6.8.2	1 197 921.75	1 275 838.93
Produit net des titres (obligations, actions, parts de fonds de placements)	6.8.3/6.9.1	108 375 627.57	-270 828 827.71
Produit net des placements sous forme d'actions de l'employeur	6.8.4	-8 370 000.00	-12 930 000.00
Produit net des placements immobiliers directs	6.8.5/6.9.1	11 930 622.73	20 469 713.25
Produit net des placements immobiliers indirects	6.8.6	279 456.83	299 249.50
Produit net des placements en infrastructures indirectes	6.8.8	-238 967.10	6 114 218.30
Frais d'administration des placements	6.9.1	-12 749 625.29	-14 746 017.18
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>101 367 864.97</b>	<b>-271 260 240.25</b>
Administration générale		-4 086 098.92	-4 150 078.67
Organe de révision		-117 931.50	-82 390.50
Expert en matière de prévoyance professionnelle		-49 810.65	-48 214.60
Autorités de surveillance		-22 849.00	-23 517.90
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		<b>-4 276 690.07</b>	<b>-4 304 201.67</b>
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		31 579 278.91	-341 250 908.10
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	44 576 783.18
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS (+) / DES CHARGES (-)</b>		<b>31 579 278.91</b>	<b>-296 674 124.92</b>

## Structure du patrimoine

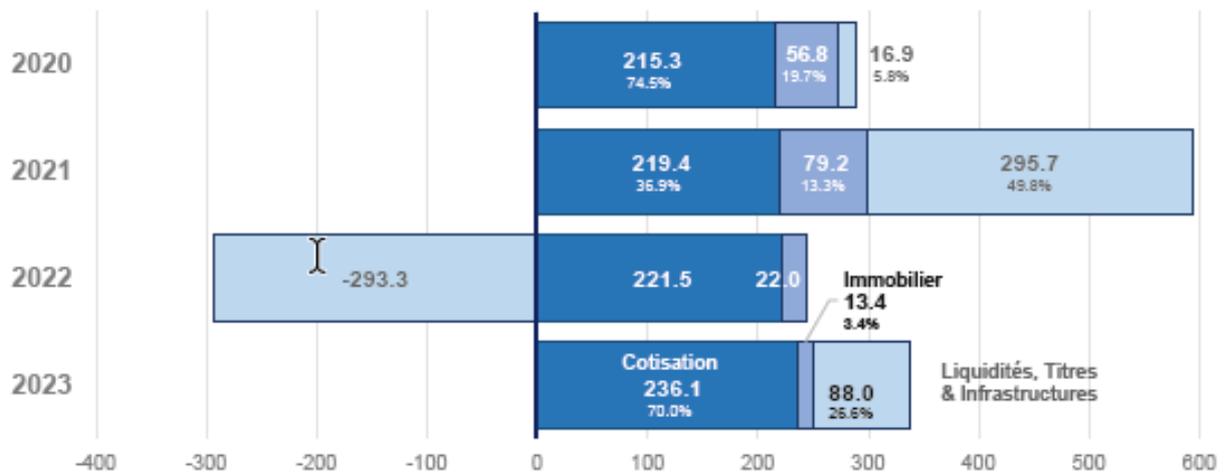


## Répartition du patrimoine en monnaies

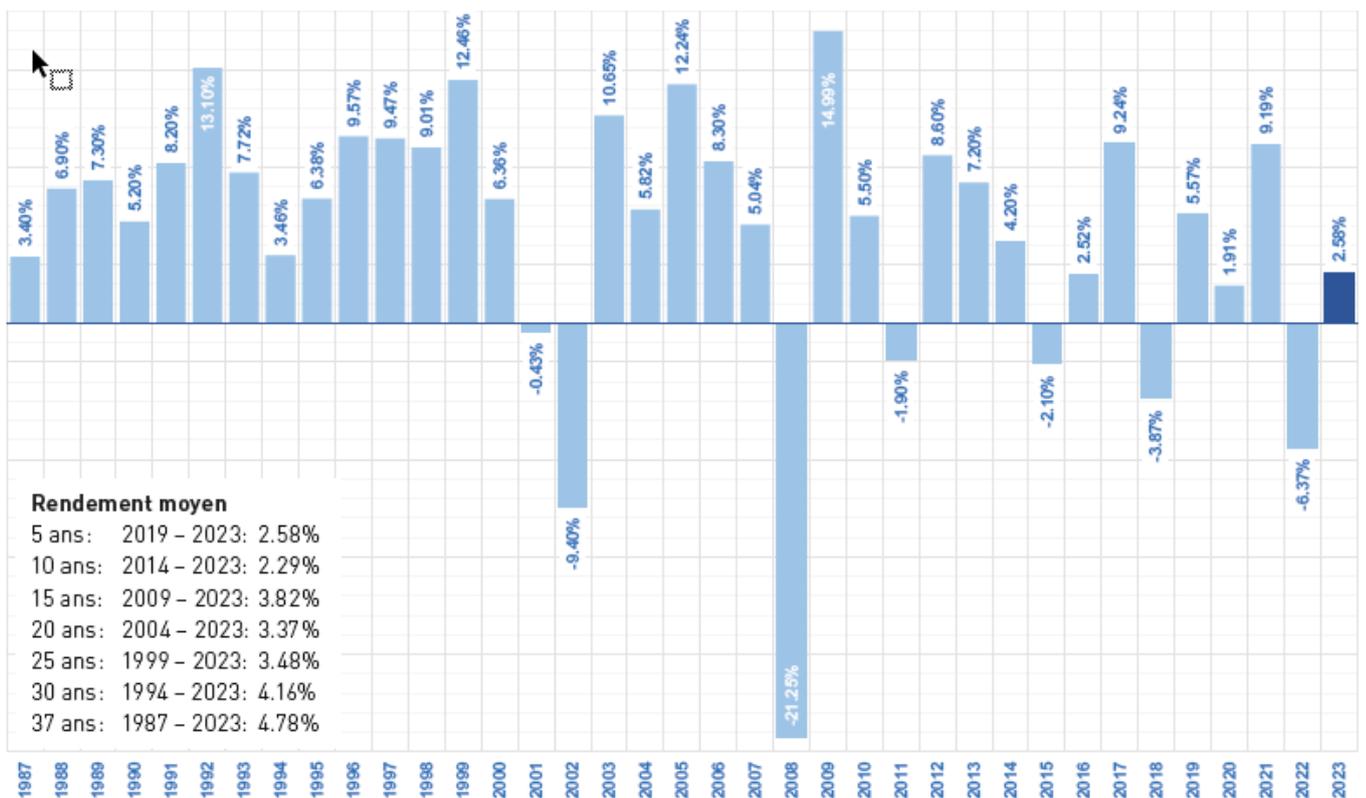
	2022	2023
CHF	70.97%	70.85%
Euro	10.53%	11.64%
Zone dollars (USD, CAD, AUD, NZD)	14.95%	14.39%
SEK, NOK, DKK	1.23%	1.02%
GPB & autres	2.32%	2.10%
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## Répartition des revenus

Valeur totale 2023: CHF 337.5 mio

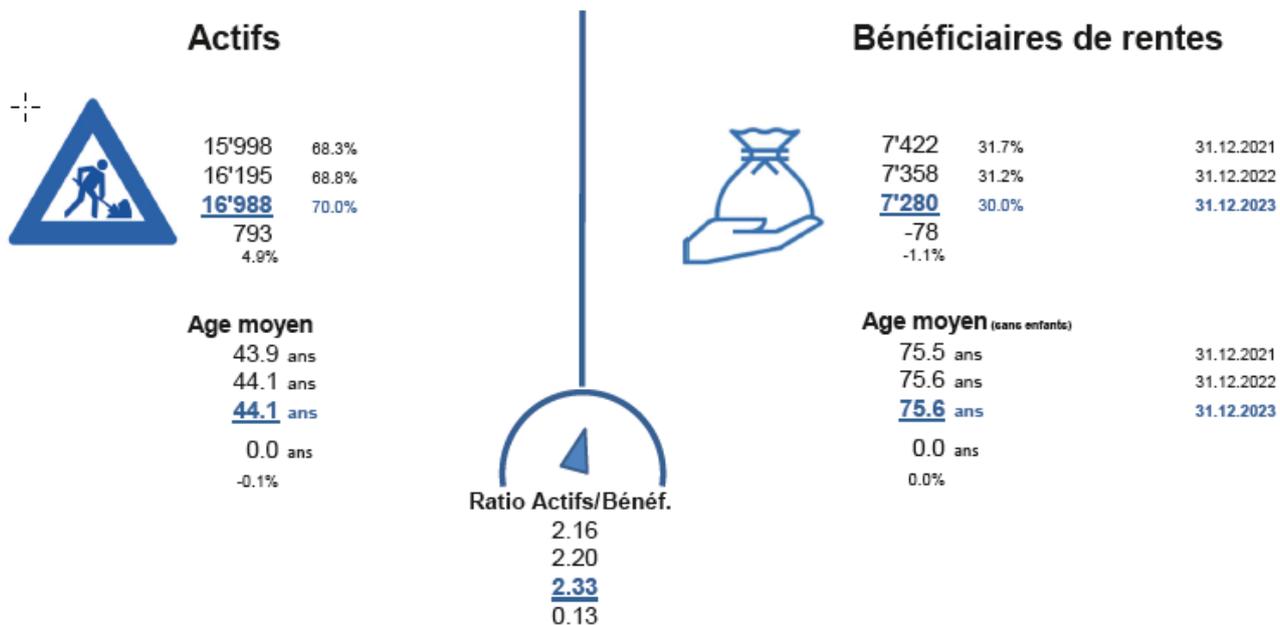


## Evolution des rendements



## Effectif

Comparaison des effectifs et mutations sur 3 ans



## Votes aux assemblées générales 2023

Sociétés	Point de l'ordre du jour / Thème	Oui	Non	Abstention
Bachem	-	X		
Givaudan	-	X		
Novartis (AG extraordinaire)	-	X		
Swatch Group	-	X		
Swiss Prime Site	-	X		
<b>L'administration a voté contre les propositions du Conseil d'administration pour les sociétés suivantes:</b>				
ABB	Rémunération de la Direction 2024		X	
Alcon	Rémunération de la Direction 2024		X	
Bâloise	Rémunération du Conseil d'administration 2024		X	
	Rémunération de la Direction 2024		X	
Barry Callebaut	Approuver le rapport sur la rémunération		X	
	Réélection de Markus Neuhaus au poste de Directeur		X	
	Réélection de Nicolas Jacobs au poste de Directeur		X	
	Rémunération variable de la Direction 2022/2023		X	
	Approuver les assemblées générales d'actionnaires exclusivement virtuelles		X	
	Propositions supplémentaires ou modifiées en rapport avec le contenu de l'invitation		X	
Galenica	Rémunération du Conseil d'administration 2024		X	
	Rémunération de la Direction 2024		X	
Geberit	Rémunération de la Direction 2024		X	
Holcim	Rémunération de la Direction 2024		X	
Logitech	Rémunération de la Direction 2024		X	
Lonza	Rémunération de la Direction 2024		X	
Nestlé	Rémunération de la Direction 2024		X	
Novartis	Rémunération de la Direction 2024		X	
PSP Swiss Property	Rémunération de la Direction 2024		X	
Richemont	Rémunération fixe de la Direction 2024		X	
	Rémunération variable de la Direction 2024		X	
	Réélection de Josua Malherbe au poste de Directeur		X	
	Modifier les articles concernant l'assemblée générale		X	
	Propositions supplémentaires ou modifiées en rapport avec le contenu de l'invitation		X	
SGS	Rémunération de la Direction 2024		X	
Siegfried	Rémunération de la Direction 2024		X	
Sika	Rémunération de la Direction 2024		X	
Sonova	Rémunération de la Direction 2024/2025		X	
Stadler	Rémunération du Conseil d'administration 2024		X	
	Rémunération de la Direction 2024		X	
Straumann Group	Modification des statuts sur la rémunération, les mandats et contrats du Conseil d'administration et de la Direction générale		X	
Temenos	Rémunération du Conseil d'administration 2024		X	
	Rémunération de la Direction 2024		X	
UBS	Rémunération de la Direction 2024		X	
Zurich Insurance	Rémunération de la Direction 2024		X	

## **Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)**

Le Conseil de fondation a pris connaissance du degré de couverture de 93.74% au 31.12.2023 lors de sa séance du 02 février 2024 contre 92.88% une année auparavant. La réserve de fluctuation de valeurs a été totalement dissoute en 2022. La provision pour changement de taux technique (2.50%) a été alimentée pour la deuxième fois (2/5). Elle a pour objectif de supporter le coût d'un abaissement du taux technique de 2.7% à 2.5% au 31 décembre 2026. Le Conseil de fondation confirme la poursuite du plan d'assainissement mis en place au 01.09.2020 afin de stabiliser la situation financière de la Caisse à moyen terme.

## **Règlement de la CPK / Rapport sommaire**

Tous nos règlements ainsi que le rapport sommaire sont disponibles sur notre site internet [www.cpk-swatchgroup.ch](http://www.cpk-swatchgroup.ch).

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, une version papier du rapport sommaire peut être obtenue sur demande auprès de [info@cpk.swatchgroup.com](mailto:info@cpk.swatchgroup.com) ou Tel. 032 722 56 05.